

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Arrêté temporaire n°VOI381EEB260423  
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

**COURSE CYCLISTE - CONTRE LA MONTRE  
Les Essarts - ESSARTS EN BOCAGE  
Samedi 3 juin 2023**

*Le Maire d'Essarts en Bocage,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6*

*Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 417-10*

*Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription*

*Vu les informations de l'association « Vélo Club Essartais », en date du 31 mars 2023*

*Vu le circuit retenu pour le déroulement de la course cycliste, empruntant notamment des voies publiques situées dans les limites de l'agglomération et des voies communales de la commune déléguée des Essarts*

*Considérant que l'organisation d'une course sportive (**Course Contre la Montre U15-U17**) rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 03/06/2023 le **matin**, IMPASSE DES ÉCOLIERS, AVENUE DE LA PROMENADE ainsi que sur de RD situées dans les limites de l'agglomération et des Voies Communales de la commune déléguée des Essarts*

**ARRÊTE**

**Article 1** : Le 03/06/2023, la circulation des véhicules est interdite dans la matinée sur plusieurs Routes Départementales en agglomération et Voies Communales de la Commune déléguée des Essarts à l'occasion de la course cycliste "Contre la Montre".

**PARCOURS COURSE CONTRE LA MONTRE U15 ET U17 :**

- Impasse des Ecoliers jusqu'à l'intersection de la RD7,
- RD 7 jusqu'en sortie d'agglomération,
- De la VC 31 (La Brémaudière) jusqu'à l'intersection de la VC 9,
- De la VC 9 à l'intersection de la VC 9a (La basse Coussaie),
- De la VC 9a à l'intersection de la VC 10 (Le Chaillou),
- De la VC 10 à l'intersection de la RD 11,
- De la RD 11, en agglomération jusqu'à l'intersection des rues du Petit Train, de la Ramée et de l'avenue de la Promenade,
- Avenue de la Promenade de la rue de la Ramée jusqu'au rond-point de la Gare,
- RD 7 Rue Georges Clemenceau, du rond-point de la gare au rond-point de l'Humeau,
- RD 7 rond-point de l'Humeau, jusqu'en sortie d'agglomération,

**La circulation sera interdite dans le sens contraire de la course sur le parcours.**

**Cette restriction à la circulation prendra effet le samedi 3 juin 2023 de 8h00 à la fin de l'épreuve sportive soit 12h00 au plus tard le même jour.**

Toutes les mesures devront être prises pour permettre aux riverains de quitter ou de rejoindre leur domicile de préférence dans le sens de la course. Leur mouvement pourra cependant être momentanément interdit pour des motifs de sécurité.

Les véhicules autorisés à accompagner la course doivent impérativement respecter les règles du Code de la Route. Ils devront porter à l'avant et à l'arrière un macaron distinctif délivré par l'organisateur. Ils circuleront feux de croisement allumés et seront reliés entre eux, avec l'organisateur et le service d'ordre, par une liaison radio.

**Article 2 : Le 03/06/2023, le stationnement des véhicules est interdit AVENUE DE LA PROMENADE - PLACE DU 8 MAI ET IMPASSE DES ECOLIERS.**

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules relevant de l'organisation de l'événement. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

**Cette restriction de stationnement prendra effet le samedi 3 juin 2023 de 7h00 à 12h00 au plus tard le même jour.**

Le Vélo Club Essartais se chargera de l'information auprès des riverains de cette restriction de circulation et de stationnement.

En cas de dégradation, de l'espace public (chaussées, trottoirs, bordures, panneaux mobiliers urbains, végétations...), la remise en état sera effectuée aux frais de l'association Vélo Club Essartais. Elle se fera un point d'honneur à laisser l'emplacement aussi propre que lors de son arrivée.

Les usagers se conformeront aux indications qui leur seront données par les signaleurs. Les signaleurs devront être identifiables par les usagers.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, VELO CLUB ESSARTAIS.

**Article 4 :** Le Maire d'Essarts en Bocage et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Essarts en Bocage, le 26/04/2023

Le Maire d'Essarts en Bocage  
Freddy RIFFAUD



**DIFFUSION:**

VELO CLUB ESSARTAIS

Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers

Agence routière Départementale

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

**ANNEXES:**

Plan itinéraire Course "Contre La Montre" en matinée 03/06/2023

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



**Les ESSARTS**  
**Prix de la Municipalité**  
**samedi 3 juin 2023**

**CLM Ind U15**

Dossards: 08h00

Cloture des Dossards: 8h45

1<sup>o</sup> Départ: 09h00

départ toutes les minutes

Itinéraire	Routes	Kms faits	1 <sup>o</sup> Coureur		Dernier coureur	
			32 Km/h	35 Km/h	32 Km/h	35 Km/h
Départ: Chemin des écoliers		0	9h00	9h00	9h50	9h50
au Rond Point à droite direction chauché	D7					
la Bremaudière à droite, la Coutardière	VC					
au stop à gauche puis à droite la coussaie	VC					
au stop du chaillou à droite la colle	D11					
la colle au stop à droite les ESSARTS						
Au rond point à droite avenue de la promenade						
<b>ARRIVEE 5,2 kms</b>		5,2	9h09	9h08	9h59	9h58



**Les ESSARTS**  
**Prix de la Municipalité**  
**samedi 3 juin 2023**

**Contre la montre U17**

Dossards: 08h30

Cloture des dossards: 9h15

1<sup>o</sup> Départ: 09h52

Dernier départ: 11h32

Itinéraire	Routes	Kms faits	1 <sup>o</sup> Coureur		Dernier coureur	
			32 Km/h	35 Km/h	32 Km/h	35 Km/h
Départ: Chemin des écoliers		0	9h52	9h52	11h32	11h32
au Rond Point à droite direction chauché	D7					
la Bremaudière à droite, la Coutardière	VC					
au stop à gauche puis à droite la coussaie	VC					
au stop du chaillou à droite la colle	D11					
la colle au stop à droite les ESSARTS						
Au rond point à droite avenue de la promenade						
<b>ARRIVEE 5,2 kms</b>		5,2	10h01	10h	11h41	11h40

**« Contre la Montre U15-U17 »  
Samedi 3 juin 2023 matin**

